

LA DIVISION DES POUVOIRS ET LES PARTIS POLITIQUES AU GUATEMALA

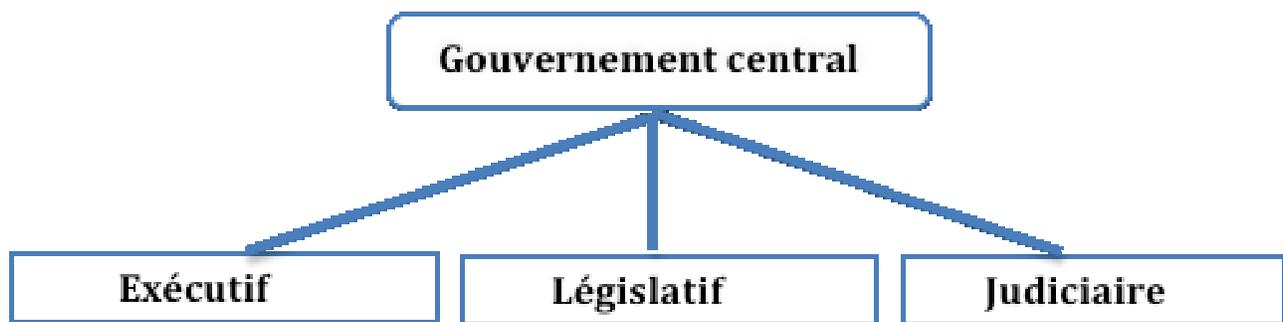
L'État guatémaltèque est une république unitaire, c'est-à-dire qu'il ne possède qu'un seul gouvernement central, une seule constitution, un seul système légal et des forces de l'ordre qui opèrent de façon centralisée plus du gouvernement central, comme entité juridique précises.

Le gouvernement central est
pouvoir, autonomes l'un de
organisme d'État spécifique.



dans tout le pays. Cependant, en
il existe des municipalités
autonome avec juridictions

constitué de trois types de
l'autre, et chacun possède son



L'ORGANISME EXÉCUTIF

L'Exécutif a comme mission l'exécution des programmes gouvernementaux pour chaque secteur de l'administration publique. Il se compose de la présidence, de la vice-présidence, des secrétariats d'État, du cabinet (ministres et sous-ministres) et des ministères.

Le président est le Chef de l'État et le Commandant en chef de l'armée nationale. Le vice-président agit en l'absence du président. Le président et le vice-président sont élus directement par la population au suffrage universel. Leur mandat est de 4 ans et ils ne peuvent pas être réélus. C'est la prérogative du président de désigner les ministres, non parmi les élus mais parmi les personnes du pays les plus aptes à assumer ces responsabilités (en principe).

L'ORGANISME LÉGISLATIF

Le Législatif, ou Congrès de la République, est formé des députés élus au suffrage universel.

Il existe deux listes de députés : la liste des députés de départements et la liste nationale. Les députés départementaux représentent un député par département à l'exception de celui de Guatemala qui en comprend deux étant donné son étendue et sa population. Les députés nationaux représentent chaque 80,000 h. du pays. Avec une population approximative de 14 millions, cette année il devrait y avoir 175 députés nationaux à élire.

Les députés sont élus pour 4 ans et peuvent être réélus.

Le Congrès élit annuellement une « junta directiva » qui dirige les sessions ordinaires et une Commission permanente qui dirige les sessions non ordinaires.

Processus de présentation des lois

Seuls les députés, l'Exécutif, la Cour Suprême du Justice, l'Université San Carlos et le Tribunal Suprême Électoral sont habilités à présenter des projets de lois au Congrès.

Une fois admis au Congrès, le projet de loi doit être discuté en trois sessions différentes (excepté ceux considérés d'urgence nationale). Le Congrès vote les lois à majorité simple. Une fois acceptée par le Congrès, la loi est envoyée à l'Exécutif pour sanction définitive et application. Si l'Exécutif ne l'a pas acceptée dans les 15 jours de son dépôt, la loi est considérée approuvée. Par contre, durant ce délai, le Président a un droit de veto et peut la retourner pour modifications.

L'ORGANISME JUDICIAIRE

Le Judiciaire est administré par la Cour Suprême de Justice (CSJ) et le président de l'organisme judiciaire.

La Cour Suprême de Justice est l'organe supérieur de l'administration de la justice. Cette dernière est aussi exercée par la Cour d'appel, la Magistrature des mineurs, le Tribunal du Contentieux administratif, le Tribunal de Seconde Instance des Comptes, les Tribunaux militaires et par les juges de différentes juridictions.

La Cour Suprême de Justice est composée de 13 membres, élus par le Congrès pour un mandat de 5 ans. Le Congrès choisit dans une liste de 26 candidats soumis par une Commission de mise en nomination composée de 1 représentant des recteurs des Universités, 1 représentant des doyens des facultés de Droit, 1 représentant de l'Assemblée générale du Collège des Avocats et Notaires et 1 représentant des magistrats titulaires de la Cour d'Appel.

LES AUTRES ENTITÉS CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT CENTRAL

Il existe d'autres entités décentralisées ayant des fonctions qui demandent leur autonomie par rapport à l'État. Il s'agit de la Cour de la Constitutionnalité (CC), le Tribunal Suprême Électoral (TSE), le Ministère Public (MP) et le Procureur Général de la Nation (PGN).

La Cour de la Constitutionnalité a comme fonction essentielle de défendre l'ordre constitutionnel. Elle révisé les procédures, les projets ou les situations où se présentent des doutes quant à leur légalité constitutionnelle et elle émet des avis.

La CC est constituée de 5 magistrats titulaires et de 5 suppléants. La CSJ, le Congrès, le Président, l'Université San Carlos et le Collège des Avocats nomment chacun un membre et un suppléant que le Congrès doit par la suite accepté. Leur mandat est de 5 ans.

Le Tribunal Suprême Électoral est l'autorité maximale en matière de supervision et d'organisation des élections du pays.

Il est composé de 5 magistrats titulaires et de 5 suppléants élus par le Congrès à partir d'une liste de 30 candidats proposés par une commission de mise en nominations.

Le Ministère Public est une institution auxiliaire de l'Administration Publique et des Tribunaux. Il doit veiller au strict accomplissement des lois du pays.

Le Chef du Ministère Public est le Procureur Général de la Nation. Il est nommé par le Président grâce à une liste de 6 candidats proposés par une commission de mise en nomination. Son mandat est de 4 ans.

Il faut ajouter à ces entités : le Contrôleur général des Comptes, l'Institut national de la statistique, l'Institut guatémaltèque du Tourisme, l'Université San Carlos et autres, qui reçoivent leur financement de l'État ainsi que des entreprises publiques tels que l'Institut Guatémaltèque de la Sécurité sociale (IGSS), la Banque du Guatemala, le Crédit Hypothécaire National, la Banque Monétaire, etc.

LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Le territoire de la République du Guatemala est divisé en 22 départements et ceux-ci subdivisés en municipalités qui se subdivisent en aldeas (villages), communautés, etc.

Les municipalités sont des entités juridiques décentralisées dont les représentants sont élus au suffrage universel pour une période de 4 ans. Les candidats aux postes des conseils municipaux peuvent provenir tant des partis politiques que de comités civiques locaux.

Le financement des municipalités provient du gouvernement central qui doit consacrer au moins 10 % de son budget annuel aux municipalités.

LES PARTIS POLITIQUES

L'État garantit la libre formation des organisations politiques au Guatemala. On considère comme organisation politiques : les partis politiques, les comités civiques (en vue de former un parti politique), les comités civiques électoraux et les associations à fins politiques.

Pour exister un parti politique doit réunir un membership constitué de 1 membre par 2 000 habitants. Aujourd'hui, avec une population avoisinant les 14 millions, il faut réunir 7 000 membres.

Les partis politiques peuvent se fusionner entre eux ou former des coalitions temporaires en toute légalité.

Tout parti politique de niveau national, de niveau départemental ou municipal doit compter sur des structures démocratiques comportant une assemblée nationale, départemental ou municipal et un conseil exécutif de niveau correspondant.

LE PROCESSUS ÉLECTORAL

Tout citoyen âgé de 18 ans a la prérogative de s'inscrire au Registre des Citoyens, d'élire ou d'être élu au suffrage universel. Le vote est un droit, non une obligation. Sont exclus tous citoyens enrôlés dans l'armée et ceux qui ont perdu l'exercice de leurs droits ou leur citoyenneté.

L'élection a lieu à date fixe et pour une période fixe et déterminée à l'avance. L'élection a toujours lieu au début septembre et le déclenchement de celles-ci au début mai. La campagne électorale est donc de 4 mois.

Chaque département constitue un district électoral, à l'exception du département du Guatemala qui constitue 2 districts à cause de son étendue et de sa population.

De plus, chaque parti politique présente une liste dite nationale de candidats. Le nombre de candidats est déterminé par la population du district électoral à raison de 1 candidat par 80 000 h. Ainsi, cette année, le Congrès devrait être composé de 23 députés départementaux et de 175 députés nationaux (14 000, 000 h. divisés par 80 000 h = 175).

Soulignons que les électeurs doivent présenter 2 pièces d'identité pour pouvoir voter. Une fois dans l'isoloir, chaque électeur aura reçu 5 bulletins de vote : un bulletin pour élire les colistiers à la présidence et à la vice-présidence, un pour élire le député départemental et un pour élire les députés de la liste nationale pour son département auxquels s'ajoutent un bulletin pour élire le maire de sa municipalité et un autre pour élire le représentant au parlement centraméricain. Et comme il y a 28 partis en liste, on imagine la liste de possibilités sur chaque bulletin de vote.

Soulignons que les candidats à la mairie d'une municipalité sont habituellement alignés sous la bannière d'un des partis politiques nationaux : par exemple, l'Union pour une Nouvelle Espérance présente son candidat, le Parti Patriote aussi ainsi que tous les autres partis.

En ce qui concerne les candidats de la liste nationale, le vote se fait pour le parti et non pour chaque candidat individuellement. Ainsi, par exemple, en votant pour le parti LIDER dans le département de Solola, l'électeur vote pour les 4 candidats de la liste préalablement choisi par le parti.

L'élection de la présidence et de la vice-présidence s'effectue en même temps que l'élection des députés au Congrès. Par contre, le/la président-e et le/la vice-président-e doivent obtenir la majorité absolue pour l'emporter. Il y a donc la possibilité qu'un deuxième tour d'élections se tienne 4 mois plus tard, soit au début février.

QUELQUES NOTES SUR LA RÉALITÉ DES PARTIS POLITIQUES DANS LA CAMPAGNE ACTUELLE (mai à septembre 2011)

Pour l'élection déclenchée le 2 mai 2011, 28 partis politiques sont formellement constitués et reconnus par le TSE.

Les plus importants sont l'Union pour une Nouvelle Espérance (UNE) qui fut dirigé par Alvaro Colom à la présidence lors du mandat antérieur. Dans l'élection actuelle, l'UNE a formé une alliance avec la Grande Alliance Nationale (GAN) et présente Sandra Torres (l'ex-épouse d'Alvaro Colom) et Roberto Diaz Durán comme colistiers. L'UNE s'est toujours présenté comme un parti social-démocrate mais la GANA est un parti droitiste. Puis, vient le Parti Patriote (PP) qui présente Otto Perez Molina (ex-militaire à la retraite) et Roxanna Baldetti comme colistiers. C'est un parti qui représente les intérêts de l'oligarchie guatémaltèque. Il part largement gagnant dans les sondages mais loin de la majorité absolue.

Pour la gauche, les partis Union Révolutionnaire Nationale Guatémaltèque (URNG-Maiz), Alternative pour une Nouvelle Nation (ANN), le Mouvement politique Winaq et le Mouvement pour une Nouvelle République ont formé un Frente Amplio (Front élargi) et présentent Rigoberta Menchu (indigène et Prix Nobel de la Paix en 1992) à la présidence et Anibal Garcia (député indépendant et représentant le MNR) à la vice-présidence du Guatemala. La majorité des candidats à la députation proviendraient du Winaq.

Fait exceptionnel : 4 femmes se présentent à la présidence et 2 à la vice-présidence.

Aux dernières élections en 2007, l'UNE avait obtenu 23 % des votes pour 48 sièges, le Parti Patriote 15,9 % pour 30 sièges, le GANA 16,5 % pour 37 sièges alors que l'URNG-Maiz obtenait 3,25 % des votes pour 2 sièges et l'ANN 1,35 % pour 0 siège. Pour sa part, le Winaq était en coalition avec Encuentro por Guatemala.

L'élection se tiendra, dimanche, le 11 septembre prochain.



Références :

- 1- Constitución Política de la República de Guatemala y sus reformas, 31 de mayo de 1985 incluant les réformes apportées en novembre 1993.
- 2- Enciclopedia de Guatemala, La división de los poderes y los partidos políticos, pages 216 à 223.
- 3- Prensa Libre, abril y junio 2011. Articles traitant du déclenchement des élections en cours.

Yves Nantel
Solidarité Laurentides Amérique centrale (SLAM)
5 juin 2011.